**RAPPORT DE PROGRES DE PROJET PBF**

**PAYS :** REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

**TYPE DE RAPPORT : SEMESTRIEL, annuEl OU FINAL :**

**ANNEE DE RAPPORT:** 2020

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Titre du projet :** PROJET D’APPUI AUX VICTIMES ET AUX POPULATIONS CENTRAFRICAINES POUR ACCEDER A LA JUSTICE ET A LA VERITE  **Numéro Projet / MPTF Gateway: PBF-CAF-A9/00116887** | | |
| **Si le financement passe par un Fonds Fiduciaire (“Trust fund”) :**  Fonds fiduciaire pays  Fonds fiduciaire régional  **Nom du fonds fiduciaire :** | **Type et nom d’agence récipiendaire :**  **PNUD (Agence coordinatrice)**  **ONU Femmes** |
| **Date du premier transfert de fonds :** 22 juillet 2019  **Date de fin de projet :** 19 juillet 2021  **Le projet est-il dans ces six derniers mois de mise en œuvre ?** Non | | |
| **Est-ce que le projet fait part d’une des fenêtres prioritaires spécifiques du PBF :**  Initiative de promotion du genre  Initiative de promotion de la jeunesse  Transition entre différentes configurations de l’ONU (e.g. sortie de la mission de maintien de la paix)  Projet transfrontalier ou régional | | |
| **Budget PBF total approuvé (par agence récipiendaire):**  **Agence récipiendaire Budget**  PNUD $ 3,467,900  ONU Femmes $ 1,032,100  Total : $ 4,500,000  Taux de mise en œuvre approximatif comme pourcentage du budget total du projet: 18%  **Budgétisation sensible au genre :**  Indiquez le montant ($) du budget dans le document de projet alloué aux activités dédiées à l’égalité des sexes ou à l’autonomisation des femmes : 37.50% soit $ 1,687,448.94  Indiquez le montant ($) du budget dépensé jusqu’à maintenant pour les activités dédiées à l’égalité des sexes ou à l’autonomisation des femmes :  338 421 USD | | |
| **Marquer de genre du projet :**  **Marquer de risque du projet :**  **Domaine de priorité de l’intervention PBF (« PBF focus area ») :** | | |
| **Préparation du rapport :**  Rapport préparé par : Florence Jolidon et Antje Kraft  Rapport approuvé par : Natalie Boucly, RR PNUD  Le Secrétariat PBF a-t-il revu le rapport : | | |

***NOTES POUR REMPLIR LE RAPPORT :***

* *Évitez les acronymes et le jargon des Nations Unies, utilisez un langage général / commun.*
* *Décrivez ce que le projet a fait dans la période de rapport, plutôt que les intentions du projet.*
* *Soyez aussi concret que possible. Évitez les discours théoriques, vagues ou conceptuels.*
* *Veillez à ce que l'analyse et l'évaluation des progrès du projet tiennent compte des spécificités du sexe et de l'âge.*

**Partie 1 : Progrès global du projet**

**Expliquer brièvement l'état global de mise en œuvre du projet en termes de cycle de mise en œuvre, y compris si toutes les activités préparatoires ont été achevées (par exemple, contractualisation des partenaires, recrutement du personnel etc.) (limite de 1500 caractères):**

L'appui au Ministère de la Justice a mené à l'adoption de la Politique Sectorielle de Justice 2020-2024, la loi portant sur l'aide légale et la loi sur la Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation (CVJRR). Concernant la CVJRR, la majorité des activités n’ont pas pu être mises en œuvre à cause du délai de mise en place de la future Commission.

Le Projet a appuyé les ONG, avec le renforcement des capacités pour l'ouverture de cliniques juridiques fournissant des services d'appui psychosocial et juridique aux victimes de violations de droits humains[[1]](#footnote-1). Des mécanismes communautaires d’alerte précoce pour le référencement des victimes des violences basées sur le genre fonctionnent à travers des relais communautaires.

Les études de perception sur la paix, justice et sécurité, menées avec la Harvard Humanitarian Initiative (HHI)[[2]](#footnote-2), ont avancé, avec la finalisation du cinquième sondage, fournissant des données clés sur l’APPR, la justice et la sécurité.

Toutes les activités prévues n’ont pas pu être mises en œuvre à cause des restrictions liées à la COVID, menant à la présence limitée du personnel du Projet dans le pays et dans les bureaux, la difficulté d’organiser des réunions entre les partenaires et l’interdiction de se déplacer pour assurer un suivi des activités.

**Veuillez indiquer tout événement important lié au projet prévu au cours des six prochains mois, par exemple : les dialogues nationaux, les congrès des jeunes, les projections de films (limite de 1000 caractères) :**

* La Politique Sectorielle de Justice sera mise en œuvre à travers des groupes thématiques où participent les représentants étatiques et les PTFs. Le Projet co-lead les groupes de demande de la justice et de justice transitionnelle et droits humains.
* Les Études sur les modalités d’un programme de réparation et d’un fonds fiduciaire, étude sur l’accès à la justice des femmes et étude sur le Genre et la CVJRR seront réalisées.
* Un sondage additionnel prendra place afin de réaliser le 2ème rapport des études de perception sur la paix, la justice et la sécurité.
* Les élections présidentielles et législatives prendront place en décembre 2020. Le Projet sera impliqué à différents niveaux, notamment à travers l’appui des cliniques juridiques à l’identification des besoins des populations en matière de documents d’identité et autres documents nécessaires à l’inscription sur les listes comme votant ou candidat.
* Selon le contexte politique, il sera à confirmer si la CVJRR débutera et si le projet apportera un appui technique et opérationnel, au-delà de la participation du représentant des NU dans la Commission de Sélection des commissaires.

**POUR LES PROJETS DANS LES SIX DERNIERS MOIS DE MISE EN ŒUVRE :**

**Résumez le principal changement structurel, institutionnel ou sociétal auquel le projet a approuvé. Ceci n’est pas une anecdote ou une liste des activités individuelles accomplies, mais une description de progrès fait vers l’objectif principal du projet. (Limite de 1500 caractères) :**

N/A

**En quelques phrases, expliquez comment le projet a eu un impact humain réel. Ceci peut inclure un exemple spécifique de comment il a affecté la vie des personnes dans le pays - si possible, utilisez des citations directes des bénéficiaires ou des web links à la communication stratégique publiée. (Limite de 2000 caractères) :**

Lors des missions d'identification et de mise en place des cliniques juridiques et centre d’écoute avec les partenaires du projet sur le terrain, les populations et autorités locales ont démontré un fort intérêt à ce que les initiatives soient mises en place rapidement dans les provinces. Les populations sur le terrain ont particulièrement mentionné la nécessité de recevoir un appui tant juridique que psychosocial après avoir vécu des violations et crimes graves et face à une présence de l'Etat encore relativement faible, ce que les cliniques juridiques et les centres d’écoute fournissent (cf. résultat 2 et 4). Les organisations féminines ont aussi exprimé leur satisfaction que le projet se penche sur les questions des droits des femmes en matière d’accès à la justice. Les cliniques réalisent actuellement des séances de sensibilisation face à la COVID-19, essentielles pour informer les populations sur le terrain sur les mesures barrières.

En février 2020, à l’issue des assises criminelles de Bangui, cinq chefs de guerres ont été condamnés, incluant pour crimes de guerre. Enfin, cette session a connu une participation très active des avocats tant de la défense que des parties civiles (au nom de divers organisations des droits humains comme l’AFJC, le Fédération Internationale des droits de l'Homme et Avocats sans frontières). Transmises en directe à la radio dans tout le pays, les assises criminelles ont augmenté la confiance de la population dans la justice ordinaire et la lutte contre l'impunité dans le pays. Ceci a été reflété dans les sondages mis en œuvre avec la Harvard Humanitarian Initiative, qui mentionnent notamment que 76% de la population considère qu’il y a eu une amélioration du travail des acteurs de la justice ordinaire au cours de 12 derniers mois. A cet égard 49% de la population a indiqué préféré avoir recours à la justice ordinaire (contre 40% à la Cour Pénale Spéciale) en cas d’abus et de violences commises pendant le conflit.

**Partie II: Progrès par Résultat du projet**

*Décrire les principaux progrès réalisés au cours de la période considérée (pour les rapports de juin: janvier-juin ; pour les rapports de novembre: janvier-novembre ; pour les rapports finaux: durée totale du projet). Prière de ne pas énumérer toutes les activités individuelles). Si le projet commence à faire / a fait une différence au niveau des résultats, fournissez des preuves spécifiques pour les progrès (quantitatifs et qualitatifs) et expliquez comment cela a un impact sur le contexte politique et de consolidation de la paix.*

*.*

* *“On track” – il s’agit de l'achèvement en temps voulu des produits du projet, comme indiqué dans le plan de travail annuel ;*
* *“On track with peacebuilding results” -* *fait référence à des changements de niveau supérieur dans les facteurs de conflit ou de paix auxquels le projet est censé contribuer. Ceci est plus probable dans les projets matures que nouveaux.*

*Si votre projet a plus de quatre Résultats, contactez PBSO (Bureau d’Appui à la Consolidation de la Paix) pour la modification de ce canevas.*

**Résultat 1:** Les institutions du secteur de la justice et les mécanismes de justice transitionnelle sont capables de fournir des services de qualité répondant aux besoins des populations, en particulier des victimes

Veuillez évaluer l'état actuel des progrès du résultat: **On Track[[3]](#footnote-3)**

**Résumé de progrès:** (Limite de 3000 caractères)

Le projet a appuyé l'élaboration de la politique sectorielle de la justice (PSJ) de manière participative et inclusive avec des représentants du Ministère et des juridictions, du Barreau centrafricain et de la société civile. La PSJ a été adoptée par le Gouvernement en décembre. Avec la MINUSCA et l'UE, le Projet a fourni un appui technique qui a abouti à l’adoption d’une version consolidée de l’Arrêté portant création du dispositif institutionnel de coordination et de mise en œuvre de la politique sectorielle. Plusieurs réunions techniques avec le Ministère de la Justice ont été réalisées pour assurer les actes préparatoires au lancement officiel des mécanismes de coordination ainsi que premières activités du dispositif. De plus, le Projet a appuyé l'édition et la diffusion en format livret de la PSJ et son plan d'action. Il est à noter qu’en raison de la COVID-19, la mise en œuvre a été fortement ralentie, les réunions, notamment des groupes thématiques créés par l’Arrêté, ne pouvant pas se tenir de manière présentielle. Le projet co-lead les groupes sur la demande de justice et sur la justice transitionnelle, facilitant ainsi les cadres de coordination et la complémentarité entre les différentes institutions nationales du domaine.

Avec l'appui technique du Projet, la loi No 20.005 du 14 janvier 2020 portant organisation de l’aide légale en République Centrafricaine, marquant une étape essentielle pour mettre en place les mécanismes d'offre et demande de la justice ordinaire et transitionnelle. A cet égard, des concertations sont en cours avec le Barreau, le Ministère de la Justice et la société civile afin d'opérationnaliser les mécanismes d'offre d'aide légale stipulés dans la loi, incluant l'appui aux cliniques juridiques de la société civile.

Avant la prochaine session criminelle, il est apparu déterminant d'améliorer l'encadrement et l'organisation des sessions afin d’assurer une meilleure qualité, efficacité et complémentarité entre la CPS et les juridictions ordinaires. Le PNUD et American Bar Association ont ainsi contribué à ce que le Ministère de la Justice, les autorités judiciaires ordinaires des Cours d’appel, la CPS et le Barreau Centrafricain organisent un atelier technique sur l’encadrement et l’organisation des sessions criminelles, particulièrement sur la redynamisation et l’institutionnalisation du comité préparatoire des sessions criminelles. Les résultats ont été probants avec la signature d’un «’Arrêté portant création du comité préparatoire des sessions criminelles au sein des Cours d’appel » prévoyant les modalités de fonctionnement du comité préparatoire des sessions criminelles et assurant une meilleure coordination entre ce comité et les autres mécanismes judiciaires.

Suite au succès des études de perception sur la paix, justice et sécurité réalisées par la HHI, un sondage additionnel a été réalisé, couvrant 14 préfectures et tous les arrondissements de Bangui. Le PNUD coordonne les financements des études et l'analyse et la contextualisation des données avec HHI. Le premier rapport, qui fera emphase sur la sécurité et le genre, sera publié en juin.

**Indiquez toute analyse supplémentaire sur la manière dont l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et / ou l'inclusion et la réactivité aux besoins des jeunes ont été assurées dans le cadre de ce résultat :** *(*Limite de 1000 caractères*)*

L’étude de perception qui sera publié en juin se concentrera sur le genre et la sécurité, détaillant les perceptions de la population centrafricaine sur des aspects comme l’égalité entre les sexes et les violences sexuelles et basées sur le genre. Dans le sondage par exemple, des questions ont notamment été posées sur la perception des victimes de violences sexuelles et sur les efforts des acteurs pour lutter contre celles-ci, ce qui par conséquent informera non uniquement le projet mais plus globalement l’action de l’Etat sur la sécurité et notamment la sécurité des femmes.

De même, les autres activités du projet ont également mis en avant l’intégration de la perspective genre. La Politique Sectorielle Justice contient notamment les recommandations sur la recherche de l’équilibre de genre dans les professions de la justice ainsi que des actions prioritaires sur l’accès des femmes à la justice. La perspective genre a également été intégrée dans la loi sur la CVJRR.

**Résultat 2:** A travers une société civile bénéficiant d’une capacité technique et opérationnelle accrue, les victimes et témoins ont un meilleur accès à la justice, incluant l’aide légale et la protection.

Veuillez évaluer l'état actuel des progrès du résultat : **On track[[4]](#footnote-4)**

**Résumé de progrès :** (Limite de 3000 caractères)

Dans le cadre du Produit 2.1, des missions de terrain ayant pour but de mettre en place des cliniques juridiques ont été organisées et réalisées de façon conjointe avec l'Association de Femmes Juristes Centrafricaines et le Réseau des ONG pour la promotion et la défense des droits de l'Homme. Celles-ci ont mené à l'identification des partenaires locaux et des besoins des populations sur place, permettant ainsi une mise sur pied adaptée de sept cliniques juridiques additionnelles. La présence du personnel de la section justice de la MINUSCA à Berberati, Bouar et Bangassou a facilité ce processus et continuera de servir utilement au suivi de la mise en œuvre des activités.

Les cliniques juridiques ont été ouvertes dans sept villes supplémentaires (Boda, Sibut, Nola, Carnot, Berberati, Bouar et Bangassou) et ont commencé à fournir des services d'appui psychosocial et juridique aux populations et victimes de violations de droits humains. Les chiffres détaillés sur le nombre de personnes ayant reçu les services suivront suite à la vérification de celles-ci, incluant des missions de terrain de S&E dès que la situation sanitaire le permettra. Les cliniques utilisent des outils qui ont été élaborés et validés conjointement entre le Projet et l'AFJC et permettent d'assurer le suivi et la qualité des services fournis. Des circuits de référencement seront établis entre les cliniques juridiques et les centres d’écoute (cf. résultat 4), afin de faciliter l’appui juridique et judiciaire suite à l’appui en écoute et santé de survivantes de VSBG. Les mécanismes communautaires de protection mis en place par le Projet facilitent le rapportage et le référencement des cas. Les populations et spécifiquement les femmes se sentent plus proches des relais communautaires identifiés au sein de leur communauté et plus en confiance pour déclarer les cas de VSBG dont elles ou leurs proches sont victimes. Il est à noter que la mise en œuvre des cliniques juridiques et centres d’écoute, y compris la formation du staff, les missions d’accompagnement et de suivi et évaluation et les réunions de coordination, a été fortement ralentie à cause du COVID. En effet, les cliniques et centres d’écoute se trouvant dans des localités où le Projet ne dispose pas de personnel permanent, il n’a pas été possible depuis plusieurs semaines de se rendre sur place pour assurer le suivi et faciliter le référencement de cas. Le Projet attend la fin des restrictions de mouvement entre Bangui et les différentes localités pour recommencer ces activités.

**Indiquez toute analyse supplémentaire sur la manière dont l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et / ou l'inclusion et la réactivité aux besoins des jeunes ont été assurées dans le cadre de ce résultat :** *(*Limite de 1000 caractères*)*

Tout le personnel des cliniques juridiques a été formé en droits des femmes et égalité entre les sexes. L’AFJC dispose de grandes connaissances en la matière et une attention particulière et donné à tous les cas sollicitant l’appui des cliniques en la matière. A cet égard, les avocats déployés dans les cliniques à Bangui collaborent directement avec l’UMIRR pour faire le suivi des cas de violences sexuelles reçus.

**Résultat 3:** Le travail de gestion de la mémoire et de recherche de la vérité est engagé par un appui technique et opérationnel à la Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation CVJRR) et aux organisations de la société civile, y compris les associations de victimes.

Veuillez évaluer l'état actuel des progrès du résultat : **Off track**

**Résumé de progrès :** (Limite de 3000 caractères)

L'accord de paix entre le gouvernement et 14 groupes armés signé en février 2019 établi qu'une Commission de Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation sera établie. Le projet, conjointement avec la MINUSCA et le International Center for Transitionnel Justice (ICTJ) a fourni une expertise technique visant à la rédaction de l’avant-projet de loi sur la CVJRR par le Comité de pilotage et réalisé un plaidoyer continu, incluant sur le genre, y compris à travers la transmission des observations à la Commission de lois de l’Assemblée Nationale avant son adoption le 27 février 2020 et sa promulgation par le Président de la République le 7 avril 2020.

Après cette étape, de activités préparatoires à la mise en place de la CVJRR bénéficient de la participation du projet à travers la désignation en Mai 2020 du Représentant du système des Nations Unies à la Commission de Sélection des commissaires établie sur base de la loi qui favorisera le choix des commissaires laquelle marquera l’opérationnalisation de la CVJRR, de préférence avant les élections.

En attendant l’établissement de facto de la CVJRR, et afin de ne pas faire retarder la recherche de la vérité et pouvoir optimiser l’utilisation des fonds du projet alloués au résultat 3 dans les délais, le projet mènera une réflexion entre les Nations Unies et les partenaires pour identifier des possibles actions en contribution à la gestion du passé.

**Indiquez toute analyse supplémentaire sur la manière dont l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et / ou l'inclusion et la réactivité aux besoins des jeunes ont été assurées dans le cadre de ce résultat :** *(*Limite de 1000 caractères*)*

Grâce au plaidoyer du Projet, le principe de parité des commissaires de la CVJRR a été pris en compte par les législateurs en intégré dans la loi sur la CVJRR.

**Résultat 4 :** Les institutions de l’architecture de la justice transitionnelle en RCA ont les capacités techniques et opérationnelles pour assurer l’accès des femmes à la justice et à la vérité, et les organisations féminines ont les capacités requises pour fournir un appui psychosocial aux victimes

Veuillez évaluer l'état actuel des progrès du résultat : **Off track**

**Résumé de progrès :** (Limite de 3000 caractères)

Le projet a appuyé la création des centres d’écoute d’offre d’appui psychosocial aux victimes et aux populations dans six zones. Ces centres d’écoute apportent non seulement l’appui psychologique aux victimes mais ils les réfèrent aussi vers les cliniques juridiques créées dans le cadre du projet afin de faciliter l’accès des femmes et filles à la justice. A ce propos, un accord de collaboration entre les centres d’écoute et cliniques juridiques est en cours d’élaboration. Des sensibilisations dans les zones du projet sur les droits des femmes et leur accès aux mécanismes de justice transitionnelle ont été menées. Le recrutement et la formation des relais communautaires a permis d’instaurer des mécanismes d’alerte précoce pour le référencement des victimes des VBG vers les centres d’écoute et vers les cliniques juridiques pour la prise en charge juridique et judiciaire. Cela a aussi permis d’élaborer une cartographie des acteurs offrant le service holistique aux victimes, et a abouti à une collaboration inter organisation pour le référencement des cas vers les différentes structures.

La société civile est fortement impliquée dans le projet. Les ONG locales, Levier plus et IDD ont été sélectionnées comme partenaires de mise en œuvre du projet et apportent leur appui technique pour la réalisation des activités. Des partenariats ont été développés avec les radios et des relais communautaires pour appuyer la sensibilisation et la communication sur les services disponibles pour les victimes. Des sensibilisations par les relais communautaires sur les droits des femmes et leur accès à la justice ont été organisées. Un mécanisme d’alerte précoce est opérationnel dans 6 des 9 zones du projet (Berberati, Nola, Carnot, Bouar Sibut et Bangassou) et les membres contribuent à la prévention et au référencement des survivantes des VSBG. Les missions de suivi et évaluation du projet permettront de déterminer l’impact réel des activités réalisées au profit des populations et victimes, ainsi que le référencement avec les cliniques juridiques (résultat 2).

Une étude d’envergure nationale et essentielle pour la programmation future sur l’accès des femmes à la justice et les obstacles auxquelles elles font face au niveau institutionnel, légal et social sera mise en œuvre dans le 2ème semestre. Cette étude comblera notamment le gap en connaissances sur les défis clairement identifié dans la politique sectorielle de la justice. Le processus d'élaboration des études prévues sur le projet a été lancé et les dossiers des candidatures pour le recrutement des consultants sont reçus. Un Consultant International et deux Consultants Nationaux seront recrutés.

A noter que les différentes activités du résultat ont été ralenties à cause des restrictions de mouvement imposées par le gouvernement dans le cadre des mesures de prévention de la COVID. Des missions de suivi des activités sur le terrain n’ont pas pu être réalisées. A cela s’ajoutent aussi certaines contraintes liées aux procédures administratives dans le traitement des dossiers.

**Indiquez toute analyse supplémentaire sur la manière dont l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et / ou l'inclusion et la réactivité aux besoins des jeunes ont été assurées dans le cadre de ce résultat:** *(*Limite de 1000 caractères*)*

**RAS**

**Partie III : Questions transversales**

|  |  |
| --- | --- |
| **Suivi :** Indiquez les activités de suivi conduites dans la période du rapport (Limite de 1000 caractères)  La méthode de suivi et évaluation du projet s'effectue à travers des réunions de programmes et des rapports de mission. A travers les trois études de perception sur la paix, la sécurité et la justice avec la Harvard Humanitarian Initiative, le projet pourra mesurer les effets et l'impact de ses activités en matière de justice, consolidation de la paix et l'appui à la mise en œuvre de l'APPR. Le premier rapport sera publié en juin.  Le premier Comité de Pilotage sur la politique sectorielle de février et présidé par le Ministre de la Justice, a permis d’entériner les mécanismes de pilotage et de coordination du secteur, incluant la partie nationale ainsi que les représentant des partenaires du projet et autres PTF, et facilitant le suivi des réformes et des thématiques clé de ce projet (voir narratif résultat 1). Cela permettra de faire un S&E au niveau stratégique, technique et opérationnel.  Le Comité de Pilotage des projets mené par le PNUD avec la partie nationale n’a pas eu lieu en mars à cause du COVID. | Est-ce que les indicateurs des résultats ont des bases de référence ?  Le projet a-t-il lancé des enquêtes de perception ou d'autres collectes de données communautaires ? |
| **Evaluation :** Est-ce qu’un exercice évaluatif a été conduit pendant la période du rapport ? | Budget pour évaluation finale (réponse obligatoire) : 145 000 USD.  Si le projet se termine dans les 6 prochains mois, décrire les préparatifs pour l’évaluation *(*Limite de 1500 caractères*)* : N/A |
| **Effets catalytiques (financiers) :** Indiquez le nom de l'agent de financement et le montant du soutien financier non PBF supplémentaire qui a été obtenu par le projet. | Nom de donateur : Montant ($) :  **Pour études de perception : MINUSCA (SCIPI)** 100.000 USD  **Equipe d’experts des Nations Unies sur l’Etat de droit et sur les violences sexuelles liées au conflit** 125.000USD  **Etats-Unis** 125.000 USD  Suisse Déploiement d’une experte en justice (P2) depuis aout 2019 et renouvelle pour 1 année |
| **Autre** : Y a-t-il d'autres points concernant la mise en œuvre du projet que vous souhaitez partager, y compris sur les besoins en capacité des organisations bénéficiaires? (Limite de 1500 caractères) | RAS |

**Partie IV : ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DU PROJET SUR LA BASE DES INDICATEURS :**

Utiliser le cadre de résultats du projet conformément au document de projet approuvé ou à toute modification et fournir une mise à jour sur la réalisation des indicateurs clés au niveau des résultats et des produits dans le tableau ci-dessous. Veuillez sélectionnez les produits et les indicateurs les plus pertinents avec les progrès les plus pertinents à mettre en évidence. S'il n'a pas été possible de collecter des données sur les indicateurs particuliers, indiquez-le et donnez des explications. Fournir des données désagrégées par sexe et par âge. (300 caractères maximum par entrée)

|  | **Indicateurs** | **Base de données** | **Cible de fin de projet** | **Etapes d’indicateur/ milestone** | **Progrès actuel de l’indicateur** | **Raisons pour les retards ou changements** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Résultat 1**  Les institutions du secteur de la justice et les mécanismes de justice transitionnelle sont capables de fournir des services de qualité répondant aux besoins des populations, en particulier des victimes | Indicateur 1.1  Confiance accrue de la population dans la justice formelle | 50% (58% H / 42% F) | 58% (66% H/50%F)[[5]](#footnote-5) | 54% (62%H / 46% F) en un an de projet | 53% Hommes  38% Femmes | **-** |
| Indicateur 1.2  Existence d’un mécanisme de coordination/complémentarité entre la CVJRR, la justice ordinaire et la CPS | Non | Oui | Existence du groupe thématique sur la « justice transitionnelle et les Droits Humains » de la politique sectorielle de la justice en juin 2020 et existence d’un arrêté portant sur Comité préparatoire des assises criminelles intégrant représentants de la CPS (juin 2020) | **Non** | La CVJRR n'existe pas encore. Un mécanisme de coordination sera mis en place pour assurer la complémentarité de la CVJRR, justice ordinaire et CPS, selon la loi portant création de la CPS. Ceci étant dit, le Groupe Thématique sur la justice transitionnelle de la politique sectorielle de justice est établi et permet d’assurer la coordination entre pouvoir judiciaire, CPS, société civile et CNDH, et dans le futur intègrera la CVJRR. Le PNUD/projet étant co-responsable de ce groupe (cf. arrêté sur les mécanismes de pilotage et coordination de la PSJ). |
| Indicateur 1.3 |  |  |  |  |  |
| Produit 1.1  Réformes et mécanismes pour une architecture de justice transitionnelle mises en œuvre et communiquées au centrafricains | Indicateur 1.1.1  La politique sectorielle de la justice est élaborée et validée | 1 draft existant | Document validé au niveau national et rendu public | 1 document validé au niveau national et rendu public | 1 document validé au niveau national et rendu public (décembre 2019) |  |
| Indicateur 1.1.2  Un cadre de coordination et de consultation des secteurs de la justice et de la JT installé et fonctionnel | 0 cadre existant | 1 cadre existant | Existence du groupe thématique sur la « justice transitionnelle et les Droits Humains » de la politique sectorielle de la justice en juin 2020 et existence d’un arrêté portant sur Comité préparatoire des assises criminelles intégrant représentants de la CPS (juin 2020) (cf. indicateur 1.2) | **0** | Le Comité de Pilotage de la CVJRR existe mais aucune réunion n'a été convoqué par le Ministère des Affaires Humanitaires depuis des mois. |
| Produit 1.2  L'Études de perception sur la paix, justice, vérité et sécurité produites à travers 3 sondages | Indicateur 1.2.1  Nombre de sondages mis en œuvre | 4 | 7 | 6 en décembre 2020 | 5 : le premier sondage a été réalisé en février | Le prochain sondage, prévu en juin-juillet 2020, commencera avec du retard, dépendant de la situation sanitaire (comme les enquêteurs doivent se rendre sur le terrain et les mouvements sont actuellement restreints). |
| Produit 1.3  Les options et modalités d’offre de réparations et pour l’établissement d’un fonds fiduciaire pour les réparations sont proposées | Indicateur 1.3.1  Une étude comparative sur les options de réparation des victimes est réalisée | Base de données 2018 = 1 cartographie des victimes par zone disponible | Cible 2021 = 1 étude sur la réparation et options de mise en place et pilotage d’un fond de réparation des victimes | 1 étude réalisée en début 2021. | Les TDR de l'étude ont été élaborés conjointement avec la MINUSCA et ONU Femmes et le recrutement d'un consultant international et un national est en train d'être mis en place. | Difficulté de lancer études, consultations et recherches en temps de COVID. |
| Indicateur 1.3.2  Une stratégie de mobilisation des ressources pour le Trust Fund disponible et validée par le GoCAR | Non | Oui | Existence d’un draft de stratégie basée sur l’étude réparations (indicateur 1.3.1) suite à la finalisation de cette étude en février 2021 | **Non** | Etape suite à et basée sur étude réparations. |
| **Résultat 2**  A travers une société civile bénéficiant d’une capacite technique et opérationnelle accrue, les victimes et témoins ont un meilleur accès à la justice, incluant l’aide légale et la protection | Indicateur 2.1  Nombre de personnes ayant eu accès à l’aide légale et informés sur leur accès à la justice | 17309 (4296 H / 13013 F) | 27 000 (7000 H / 20 000 F)[[6]](#footnote-6) | 23 000 (6000 H / 17 000 F) au début de 2021 | Non disponible | Les cliniques juridiques ayant commencé leurs activités sur le terrain durant le mois d’avril 2020, les chiffres sont en cours de vérification (et des missions de S&E seront organisées dès que le contexte COVID19 le permettra). |
| Indicateur 2.2  Nombre de victimes et témoins ayant eu accès à la protection | A determiner | Besoins à identifier lors de la 1ère phase du projet | A déterminer | Non disponible | Discussions à lancer avec unité protection de témoins et victimes de la CPS ainsi que partenaires de la société civile, dès que le contexte sanitaire le permet. |
| Produit 2.1  Au moins 10 000 centrafricains (avec au moins 50% femmes) dans au moins 7 localités ont bénéficié de services d’aide légale | Indicateur 2.1.1  Nombre de cliniques d’aides légale opérationnelles | **3** | **8** | 10 après un an du projet (dans 9 villes) | **10**  Les cliniques juridiques ont été ouvertes dans 7 localités sur le terrain, en plus des trois cliniques actuellement fonctionnelles à Bangui et Bossangoa. | Ajustement de la base de données à 3 (Bangui centre, Bédé et Bossangoa) car la clinique juridique de Bria ne sera plus inclue dans le projet pour des raisons de sécurité. |
| Indicateur 2.1.2  Nombre de Centrafricains ayant eu accès à l’aide légale | 10972 | 21000 | 17 000 en début 2021. | Non disponible | Les cliniques juridiques ayant commencé leurs activités sur le terrain durant le mois d’avril 2020, les chiffres sont en cours de vérification. |
| Produit 2.2  Les victimes et témoins ont accès aux mécanismes de protection en accédant aux juridictions ordinaires, la CPS et/ou la CVJRR | Indicateur 2.2.1  Nombre de victimes ayant reçu une assistance de protection V/T | pas disponible | à confirmer durant phase 1 du projet | Proposition de mécanisme d’appui et collecte de données existant après un an de projet | Non disponible | Les cliniques juridiques ayant commencé leurs activités sur le terrain durant le mois d’avril 2020, et les discussions avec l’unité protection V/T de la CPS encore à établir, les méthodologies de collaboration exacte et chiffres sont en cours de vérification. |
| Indicateur 2.2.2  Existence de mécanismes de protection des victimes et témoins promouvant la coordination entre l’expertise dans la CPS et l’appui des organisations de la société civile | **0** | **1** | Proposition de mécanisme d’appui et collecte de données existant après un an de projet | **0** | Pas encore de retard. Des consultations seront organisées entre l’équipe du projet, les partenaires de la société civile (notamment l’AFJC et RONGDH) et l’Unité de Protection des témoins et victimes de la CPS. |
| **Résultat 3**  Le travail de gestion de la mémoire et de recherche de la vérité est engagé par un appui technique et opérationnel à la Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation CVJRR) et aux organisations de la société civile, y compris les associations de victimes | Indicateur 3.1  La Commission vérité, justice, réparation et réconciliation est créée et opérationnelle | **0** | **1** | 1 en début 2021. | **0** | La loi sur la CVJRR a été adoptée mais la CVJRR n'a pas encore été créée. Des efforts sont faits pour que la CVJRR soit mise sur place avant les élections en fin d’année 2020 mais il est possible que la conjoncture politique ne permette pas la mise en œuvre de la CVJRR avant 2021. Le projet mènera une réflexion pour une possible révision des activités pour alternatives vers la recherche de la vérité. |
| Indicateur 3.2  Taux de la population étant informée de l’existence et des missions de la CVJRR (désagrégé par sexe) | **0** | 50% H/F | 45% H / 37% F en début 2021 (à vérifier avec les études de perception) | 42% Hommes  31% Femmes |  |
| Indicateur 3.3  Nombre de recommandations émanant du CVJRR sur l’administration de la justice et la réduction de l’impunité | **0** | **10** | Non disponible | **0** | Possible uniquement après établissement et travaux de la CVJRR. |
| Produit 3.1  Les Commissaires de la CVJRR et délégués de régions disposent des capacités techniques et opérationnelles pour mener à bien leurs travaux | Indicateur 3.1.1  Nombre de formations organisées pour les Commissaires et les délégués de région | **0** | **12** | Non disponible | **0** | Possible uniquement après établissement de la CVJRR |
| Indicateur 3.1.2  La stratégie d’intervention et le manuel de procédures de la CVJRR élaborés et validés | 0 stratégie d’intervention ; 0 manuel de procédures | 1 stratégie d’information élaborée, validée et diffusée auprès de la population  1 manuel de saisine et 1 manuel de procédure disponibles en français et Sango | Non disponible | **0** | Possible uniquement après établissement de la CVJRR |
| Produit 3.2  Les leaders communautaires et les organisations de la société civile - en particulier les associations de victimes, les ONG de défense des droits humains, les Comités locaux de paix et de réconciliation - sont préparés à contribuer à la bonne conduite des activités de la CVJRR | Indicateur 3.2.1  1 mécanisme de concertation CVJRR / société civile instauré et effectif | 0 cadre de concertation, 0 réunion du mécanisme de concertation | 12 réunion du mécanisme de concertation ; au moins 3 MoU signés entre la CVJRR et les OSC | Non disponible | **0** | Possible uniquement après établissement de la CVJRR |
| Indicateur 3.2.2  Nombre de formations dédiées à la prise en charge des femmes et des enfants | 0 | 4 formations sur les prises en charges spécifiques ; 2 guides de prise en charge des femmes et des enfants élaborés et validés | Non disponible | **0** | Possible uniquement après établissement de la CVJRR |
| Produit 3.3  Un appui technique opérationnel est fourni pour la mise en place d’un cadre d’archivage et de protection des données | Indicateur 3.3.1  Un logiciel de collecte et de sauvegarde des données élaboré et fonctionnel | **0** | 1 progiciel élaboré et disponible ; au moins 4 formations organisées sur la prise en main du logiciel | Non disponible | **0** | Possible uniquement après établissement de la CVJRR |
| Indicateur 3.3.2  Un cadre règlementaire pour la sauvegarde et l’utilisation des données collectées élaboré et validé par les parties prenantes du processus | **0** | 1 | Non disponible | **0** | Possible uniquement après établissement de la CVJRR |
| **Résultat 4**  Institutions de la justice transitionnelle ont les capacités techniques et opérationnelles pour assurer l'accès des femmes à la justice et à la vérité, et les organisations de la société civile ont les capacités requises pour fournir un appui psycho social aux victimes | Indicateur 4.1  % des femmes dans l’architecture de justice, justice transitionnelle et la CVJRR | A déterminer | +30% | En cours | Non disponible | Le retard est dû par le fait que le processus de la création de la CVJRR a connu un ralentissement à cause de la pandémie de COVID 19. |
| Indicateur 4.2  Confiance des femmes dans la justice formelle et la justice transitionnelle. | 42 % | 50 % (cf. Indicateur 1.1) | 46% après un an de projet (cf. Indicateur 1.1) | 38% | Pourcentages disponibles des sondages sur la confiance dans la justice formelle, pas encore dans la justice transitionnelle à cause du délai d’établissement de la CVJRR. |
| Indicateur 4.3  Connaissance des facteurs de blocage et options de remédier aux obstacles de l’accès des femmes à la justice | Non | Oui | N/A | **Non** | Le processus d'élaboration de l'étude était lancé, mais retardé à cause de la pandémie à COVID-19. |
| Produit 4.1  Les institutions du secteur de la justice et la CVJRR ont les capacités pour promouvoir les questions d'égalité de genre et les droits humains des femmes | Indicateur 4.1.1  Nombres des acteurs de justice, formées sur la participation des femmes dans les mécanismes de justice, justice transitionnelle, la protection des droits des femmes et la prévention des VBG | **0** | **500** | 100 après un an du projet | 10 OPJ et personnel civils de l'UMIRR | Le retard est dû par le fait que la CVJRR n'est pas encore fonctionnelle. Les membres de la CVJRR constituent aussi une partie des cibles pour ce projet. En même temps, il n'est pas possible de mener des ateliers dans le contexte actuel de la pandémie. |
| Indicateur 4.1.2  % de participation de nombre des femmes, membres de la CVJRR | N/A | **50%** | **Non disponible** |  | Possible uniquement après établissement de la CVJRR |
| Produit 4.2  Les organisations de la société civile et des femmes ont les capacités requises pour fournir un appui psycho social aux femmes et aux victimes | Indicateur 4.2.1  Nombre de victimes ayant reçu un appui psychosocial | A déterminer durant phase 1 du projet | 1100 | 400 après un an de projet | **149** | Certaines activités comme les campagnes de sensibilisation de masse sur les droits des femmes et les voyages de partage d'expérience ne peuvent pas être réalisées compte tenu de la situation de la pandémie de COVID 19. |
| Indicateur 4.2.2  Nombre des organisations féminines de la société civile impliquées | **5** | **10** | N/A | **11** |  |
| Produit 4.3  Une expertise et les données requises sur l’accès des femmes à la justice transitionnel-  le est disponible et fourni aux parties prenantes | Indicateur 4.3.1  Disponibilité d’étude sur les Violences Basées sur le Genre et autres crimes et violations, les vulnérabilités et la résilience des femmes victimes | **0** | **1** | TdR de l’étude élaboré et processus de recrutement lancé mars 2020 | **0** | Les données sur l'accès à la justice des femmes ne peuvent pas être connue si tôt car la crise sanitaire actuelle ne permet pas de réaliser les études. Les TdR de l’étude sont élaborés et le processus de recrutement a été lancé. |
| Indicateur 4.3.2  connaissance des facteurs de blocage et des options de remédier aux obstacles de à l’accès des femmes à la justice | **non** | **oui** | ibid. | non | ibid. |

1. On note que le document de projet stipule comme milestone pour le déboursement de la 3ème tranche que « 6 cliniques juridiques sont opérationnelles et offrent de l’aide légale aux victimes ». 9 cliniques sont aujourd’hui opérationnelles. [↑](#footnote-ref-1)
2. http://www.peacebuildingdata.org/research/car [↑](#footnote-ref-2)
3. Malgré les défis causés par le COVID et les délais de la mise en place de la CVJRR qui ralentissent le delivery financier, le projet considère le résultat « on track » à cause des résultats probants en matière institutionnelle et légale et de l’étude de perception. [↑](#footnote-ref-3)
4. Malgré les défis causés par le COVID et les délais dans l’organisation de par exemple la formation sur l’aide légale aux partenaires de la société civile, le projet considère le résultat « on track » à cause des résultats probants avec la mise en place des nouvelles clinique juridiques dans les régions. [↑](#footnote-ref-4)
5. On note qu’il y a une faute de frappe dans le ProDoc, la cible ayant été incorrecte (65 % : 40% H et 60 % F). Correction proposé ici suite à discussion avec PBSO Bangui. [↑](#footnote-ref-5)
6. Proposition d’actualisation de la cible (initialement 27 309 (50/50% H/F)), car on voit très clairement dans rapports des cliniques juridiques et centres d’écoute pour victimes VSBG que les femmes demandent et reçoivent plus d’information sur leur accès à la justice. [↑](#footnote-ref-6)